PANTHÉON-ASSAS
UNIVERSITÉ
PARIS



FORMATIONS : DROIT • SCIENCES POLITIQUES
ÉCONOMIE • GESTION • INFORMATION - COMMUNICATION

MASTER INFORMATION, COMMUNICATION PARCOURS MÉDIAS, PUBLICS ET CULTURES NUMÉRIQUES

2026-2027

Direction : Valérie DEVILLARD , Marie-France CHAMBAT-HOUILLON

Diplôme délivré :
Master

Durée des études :
2 ans

Modalités d'enseignement :
En apprentissage, Formation initiale

L'objectif de la formation, outre de renforcer la synergie entre la formation professionnelle et la formation universitaire d'excellence, est d'apporter aux étudiants les outils théoriques, méthodologiques et pratiques pour comprendre les évolutions des cultures numériques émergeantes.

La pédagogie du parcours se fonde sur l'étroite interdépendance des cours théoriques et des cours méthodologiques et repose ainsi sur l'apprentissage des étudiants par des projets collectifs réalisés en Masterclass.

ADMISSIONS

POUR LA RENTRÉE 2026-2027 :

Attendus

Accès bac+3 : Capacités d'accueil et modalités d'accès

Le parcours est ouvert, en formation initiale, aux titulaires d'une Licence en information et communication, en sciences humaines et sociales, sciences économiques ou juridiques ayant déjà acquis des connaissances du monde des médias écrits, audiovisuels et numériques ou justifiant d'une expérience professionnelle en la matière.
Les candidats titulaires d'un autre diplôme jugé équivalent peuvent également être admis dans cette formation, tout particulièrement ceux issus d'Écoles supérieures de cinéma, vidéo et design visuel.

Critères généraux d'examen des candidatures

L'accès au Master est sélectif. Le recrutement dans ce parcours se fonde sur une évaluation globale du niveau du candidat, de ses connaissances dans le domaine des sciences de l'information et de la communication, de ses expériences dans le champ du master et de sa motivation pour le parcours choisi, ainsi que sur l'adéquation de sa formation antérieure et de son projet professionnel avec



le contenu de la formation visée.

Une attention particulière est portée aux éléments suivants :
- la qualité des résultats académiques du candidat, attestée par les relevés de notes sur l'ensemble de son cursus universitaire depuis le baccalauréat (inclus) ;
- l'ensemble des expériences (activités professionnelles, productions personnelles et collectives, engagements associatifs, réalisations artistiques, séjours linguistiques, performances sportives...) recensées dans le CV du candidat ;
- le projet professionnel du candidat, exprimé dans sa lettre de motivation, qui doit impérativement être synthétique (deux pages maximum) et personnelle ;
- le projet de recherche, qui doit exposer, en une page maximum : le sujet envisagé et les raisons pour lesquelles le candidat l'a choisi ; les questions de recherche posées par ce sujet ; la méthodologie proposée pour le traiter (références bibliographiques, corpus médias, projets d'entretiens...).

Modalités d'examen des candidatures

La sélection des candidatures est faite sur dossier. Ce dossier est examiné par une commission pédagogique constituée des responsables des différents parcours du master.

Voir capacités d'accueil et modalités d'accès

Master Information, communication Parcours Communication, villes et territoires numériques
Master Information, communication Parcours Journalisme
Master Information, communication Parcours Médias et mondialisation
Master Information, communication Parcours Médias, communication et sport
Master Information, communication Parcours Médias, cultures et sociétés
Master Information, communication Parcours Médias, publics et cultures numériques
Master Information, communication, parcours Environnement, Organisations et Communication (ENOC)
Master Information, communication, parcours Global Journalism and Communication
Master Information, communication, parcours Usages du numérique, innovation, communication

ORGANISATION DE LA FORMATION

Programme 2026-2027

Texte de référence :
Le Règlement des études de master s'applique à tous les diplômes de master.
Cependant, les règles spécifiques énoncées dans la maquette prévalent sur ce règlement général.

1re année

SEMESTRE 1 (coefficient 16 - 30 ECTS)
Module 1 : Enseignements fondamentaux (coefficient 10 –12 ECTS)
5 matières obligatoires :



Cultural studies
Genre et médias
Industries de contenus
Mondialisation des contenus médiatiques
Pragmatique des images
Chaque matière se compose de 24h.
Chaque matière est évaluée par un écrit de 3h noté sur 20 (**coefficient 2**).

Module 2 : Enseignements professionnels (coefficient 4 - 8 ECTS)
4 matières obligatoires :

Atelier professionnel : nouvelles écritures (20h)
Conférence de parcours (12h)
Enseignement professionnel de parcours : Production et création audiovisuelle 1 (20h)
TD en anglais obligatoire (18h)
Chaque matière est évaluée par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

Module 3 : Enseignement méthodologique (coefficient 2 - 10 ECTS)

Séminaire méthodologique : réception et pratiques sociales des médias (20h)
Le séminaire est évalué par un contrôle continu noté sur 20 (**coefficient 2**).

SEMESTRE 2 (coefficient 21 - 30 ECTS)
Module 4 - Enseignements approfondis (coefficient 10 - 12 ECTS)
5 matières obligatoires :

Discours et récits médiatiques
Logiques d'acteurs et modèles d'affaires
Propagande et manipulation
Marketing et publicité
Sociétés et numérique
Chaque matière se compose de 24h.
Chaque matière est évaluée par un écrit de 3h noté sur 20 (**coefficient 2**).

Module 5 - Enseignements spécialisés (coefficient 3 - 4 ECTS)
3 matières obligatoires :

Conférence de parcours (12h)
Enseignement professionnel de parcours : Production et création audiovisuelle 2 (20h)
TD en anglais obligatoire (18h)
Chaque matière est évaluée par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

Module 6 : Enseignement méthodologique (coefficient 8 - 14 ECTS)

Séminaire méthodologique : réception et pratiques sociales des médias (20h)
Mémoire de recherche



Le séminaire est évalué par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 2). Le mémoire de recherche est noté sur 20 (coefficient 6).

Règles spécifiques
La scolarité au 1er ou au 2ème semestre peut être effectuée à l'étranger dans le cadre des programmes d'échanges proposés par l'Université Paris-Panthéon-Assas.

L'obtention d'un zéro au mémoire de recherche entraîne l'ajournement.

Au second semestre, les étudiants qui souhaitent se familiariser avec le monde de l'entreprise, de l'administration ou des structures associatives, peuvent choisir d'accomplir une unité d'expérience professionnelle (UEP).
Les étudiants redoublants ayant validé au moins un module du second semestre et les étudiants en programme d'échange ne sont pas éligibles à ce dispositif.

L'UEP permet aux étudiants qui y sont admis de réaliser un stage d'une durée de 4 mois minimum.
Ce stage, qui doit être validé en amont par le responsable pédagogique de la première année du parcours, doit être en adéquation avec le cursus suivi et le projet de l'étudiant et être accompli uniquement en Île-de-France (les stages à l'étranger et les stages en province ne sont pas autorisés). La convention de stage UEP est identique à la convention légale en vigueur.

L'UEP est un programme sélectif.

Le nombre de places en UEP est de 10 pour l'ensemble des parcours du Master Information, communication, éligibles à ce dispositif.

La sélection des étudiants admis à intégrer l'UEP est réalisée par une commission pédagogique composée par l'ensemble des responsables pédagogiques de la première année des parcours du Master Information, communication, éligibles à ce dispositif.
Le recrutement des étudiants pour le programme UEP se fait sur dossier. Un entretien pourra éventuellement être organisé dans le cadre du processus de sélection.
Le dossier de candidature, transmis par l'étudiant, se compose des relevés de notes des trois années de licence, d'un CV et d'une lettre de motivation qui précise les raisons de la candidature au programme UEP.

Le responsable pédagogique de la première année du parcours assure le suivi pédagogique des étudiants admis à l'UEP. Sous réserve de la présentation, par l'étudiant inscrit en UEP, de l'attestation de stage et de la fiche d'évaluation du stagiaire annexées à la convention de stage et de la réalisation par le stagiaire, à l'issue de son stage, d'une synthèse de la nature des missions accomplies, l'UEP se substitue aux enseignements des modules 4 et 5 du second semestre, dont les notes, assorties des coefficients correspondants, sont neutralisées pour le calcul de la moyenne semestrielle de l'étudiant.

Les étudiants admis en UEP ne sont pas dispensés de l'obligation d'assister au séminaire de recherche et de réaliser le mémoire de recherche relevant du module 6, dans les conditions prévues par le règlement des examens du parcours. La moyenne de l'étudiant pour le second semestre est celle obtenue pour l'évaluation du module 6.

2e année
Formation initiale
Parcours filière recherche

Module 1 : Approche quantitative des audiences (coefficient 5 – 10 ECTS)
3 matières obligatoires :



Initiation aux statistiques à la fouille des données
Mesures de l'opinion et des publics
Atelier pratique : programmation audiovisuelle
Chaque matière se compose de 20h.
Chaque matière est évaluée par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 2), à l'exception de l'atelier pratique qui est évalué par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

Module 2 : Approche qualitative des publics (coefficient 8 - 20 ECTS)
3 matières obligatoires :

Pratiques des médias numériques (25h)
Techniques qualitatives d'enquête (25h)
Atelier pratique : mener l'enquête (20h)
Chaque matière est évaluée par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 3), à l'exception de l'atelier pratique qui est évalué par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 2).

Module 3 : Fabrique des publics (coefficient 4 - 10 ECTS)
2 matières obligatoires :

Analyse sémiotique des publics
Production audiovisuelle
Chaque matière se compose de 25h.
Chaque matière est évaluée par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 2).

Module 4 : Préparation à la recherche (coefficient 10 - 20 ECTS)

Séminaire de recherche : Médias et cultures numériques (30h)
Mémoire de recherche et soutenance
Le séminaire « Médias et cultures numériques » est évalué par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 2).
Le mémoire de recherche et sa soutenance sont notés sur 20 (coefficient 8).
Une note égale à 0/20 au mémoire de recherche entraîne l'ajournement.



2e année

Parcours filière professionnelle en stage durant au moins 3 mois au sein d'une entreprise

Module 1 : Pratiques des publics et réseaux sociaux (coefficient 3 – 8 ECTS)
2 matières obligatoires :

Pratiques des médias numériques (25h)
Atelier pratique : réseaux sociaux (15h)
La matière « Pratiques des médias numériques » est évaluée par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 2).
L'atelier pratique est évalué par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

Module 2 : Approche quantitative des audiences (coefficient 5 – 10 ECTS)
3 matières obligatoires :

Initiation aux statistiques et à la fouille de données (20h)
Mesures de l'opinion et des publics (20h)
Atelier pratique : programmation audiovisuelle (20h)
Chaque matière est évaluée par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 2), à l'exception de l'atelier pratique qui est évalué par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

Module 3 : Approche qualitative des publics (coefficient 5 – 10 ECTS)
2 matières obligatoires :

Techniques qualitatives d'enquête (25h)
Atelier pratique : mener l'enquête (20h)
La matière « Techniques qualitatives d'enquête » est évaluée par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 3).
L'atelier pratique est évalué par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 2).

Module 4 : Fabrique des publics (coefficient 5 – 10 ECTS)
3 matières obligatoires :

Analyse sémiotique des publics (25h)
Production audiovisuelle (25h)
Atelier de production audiovisuelle (15h)
Chaque matière est évaluée par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 2), à l'exception de l'atelier qui est évalué par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

Module 5 : Environnement numérique (coefficient 5 – 10 ECTS)
3 matières obligatoires :

Économie du numérique (20h)
Production, distribution et réception de la fiction (20h)
Atelier pratique : propriété intellectuelle et environnement numérique (20h)



Chaque matière est évaluée par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 2), à l'exception de l'atelier pratique qui est évalué par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

Module 6 : Enseignements méthodologiques (coefficient 8 – 12 ECTS)

Séminaire Les publics des médias (50 h –5 ECTS)
Mémoire professionnel et soutenance (5 ECTS)
Cours d'anglais spécialisé (25h – 2 ECTS)
Tutorat (50h)
Voyage d'études (40h)
Séminaire d'emploi (10h)
Le séminaire est évalué par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 3).

Le mémoire et sa soutenance sont notés sur 20 (coefficient 4).
Une note égale à 0/20 au mémoire professionnel entraîne l'ajournement.

La matière « Cours d'anglais spécialisé » est évaluée par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).
Les matières « Tutorat », « Voyage d'études » et « Séminaire d'emploi » ne sont pas évaluées.

Règles spécifiques
La scolarité au 1er ou au 2ème semestre peut être effectuée à l'étranger dans le cadre des programmes d'échanges proposés par l'Université Paris-Panthéon-Assas.

Le mémoire de recherche est réalisé au sein du module 4, est soutenu devant un jury composé d'enseignants de l'IFP. Le mémoire de recherche doit comporter au moins 80 pages dactylographiées de 1 800 signes, annexes non comprises.

Les étudiants peuvent poursuivre leurs études en thèse, au sein de l'école doctorale (ED 455 : EGIC) à laquelle le Master est rattaché.

Sous réserve de la présentation d'une attestation de l'employeur décrivant le stage et d'une synthèse par le stagiaire de la nature des missions accomplies, le jury du Master peut accorder des points sur la moyenne générale. Le stage est donc pleinement pris en compte dans l'évaluation des étudiants.
Le redoublement n'est pas autorisé en deuxième année.

Formation en apprentissage
Formation en contrat de professionnalisation (ouverture à la demande)
Parcours filière professionnelle

Module 1 : Pratiques des publics et réseaux sociaux (coefficient 3 – 8 ECTS)
2 matières obligatoires :

Pratiques des médias numériques (25h)
Atelier pratique : réseaux sociaux (15h)
La matière « Pratiques des médias numériques » est évaluée par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 2).
L'atelier pratique est évalué par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

Module 2 : Approche quantitative des audiences (coefficient 5 – 10 ECTS)



3 matières obligatoires :

Initiation aux statistiques et à la fouille de données (20h)
Mesures de l'opinion et des publics (20h)
Atelier pratique : programmation audiovisuelle (20h)
Chaque matière est évaluée par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 2), à l'exception de l'atelier pratique qui est évalué par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

Module 3 : Approche qualitative des publics (coefficient 5 – 10 ECTS)
2 matières obligatoires :

Techniques qualitatives d'enquête (25h)
Atelier pratique : mener l'enquête (20h)
La matière « Techniques qualitatives d'enquête » est évaluée par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 3).
L'atelier pratique est évalué par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 2).

Module 4 : Fabrique des publics (coefficient 5 – 10 ECTS)
3 matières obligatoires :

Analyse sémiotique des publics (25h)
Production audiovisuelle (25h)
Atelier de production audiovisuelle (15h)
Chaque matière est évaluée par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 2), à l'exception de l'atelier qui est évalué par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

Module 5 : Environnement numérique (coefficient 5 – 10 ECTS)
3 matières obligatoires :

Économie du numérique (20h)
Production, distribution et réception de la fiction (20h)
Atelier pratique : propriété intellectuelle et environnement numérique (20h)
Chaque matière est évaluée par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 2), à l'exception de l'atelier pratique qui est évalué par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

Module 6 : Enseignements méthodologiques (coefficient 8 – 12 ECTS)

Séminaire Les publics des médias (50 h – 5 ECTS)
Mémoire professionnel et soutenance (5 ECTS)
Cours d'anglais spécialisé (25h – 2 ECTS)
Tutorat (50h)
Voyage d'études (40h)
Séminaire d'emploi (10h)
Le séminaire est évalué par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 3).
Le mémoire et sa soutenance sont notés sur 20 (coefficient 4).
Une note égale à 0/20 au mémoire professionnel entraîne l'ajournement.
La matière « Cours d'anglais spécialisé » est évaluée par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).



Les matières « Tutorat », « Voyage d'études » et « Séminaire d'emploi » ne sont pas évaluées.

Règles spécifiques
Les étudiants (obligatoirement apprentis, en contrat de professionnalisation, ou stagiaires d'au moins trois mois en entreprise) doivent réaliser un mémoire professionnel, à l'issue de leur stage ou au cours de leur apprentissage. Celui-ci doit comporter au moins 40 pages dactylographiées de 1 800 signes, annexes non comprises. Il est réalisé de manière encadrée par l'équipe des enseignants-chercheurs de l'IFP/CARISM.
Les étudiants non alternants doivent accomplir un stage d'au moins trois mois en entreprise.
Le redoublement n'est pas autorisé en deuxième année.

DÉBOUCHÉS

Chargé d'études au sein des instituts d'enquête par sondage et des entreprises de conseil en communication ;
Ingénieur d'études ou chargé d'études dans les groupes de communication privés ; dans les départements d'études et de recherche d'institutions publiques ou para-publiques des secteurs de la culture et de la communication ;
Analyste des médias dans les bureaux de consultants en communication ;
Programmateur dans les chaînes de radio et de télévision ;
Chargée d'études Médias et Marketing ;
Chargée de production ;
Agrégateur de contenus sur les nouveaux supports de diffusion (Internet, téléphonie) ;
Consultant pour les sociétés spécialisées dans les médias ;
Médiaplanneur, chef de publicité et régisseur de publicité ;
Chargée de la communication interne et des relations publiques ;
Chargé de production audiovisuelle ;
Attaché de programme ;
Rédacteur de contenu numérique ;
Créateur multimédia, rédacteur web ;
Producteur de contenu numérique ;
Responsable de gestion des contenus de sites web ou mobiles ;
Chercheur ;
Enseignant-chercheur ;
Chargé d'études.

CONTACT

RESPONSABLES

Master 1 - Marie-France CHAMBAT-HOUILLON, professeure
Master 2 - Valérie DEVILLARD, professeure

RENSEIGNEMENTS

Pierre QUISTIN



FORMATIONS : DROIT • SCIENCES POLITIQUES
ÉCONOMIE • GESTION • INFORMATION - COMMUNICATION

Secrétariat de la Direction des Études Licence- M1- DU
Université Paris-Panthéon-Assas
IFP
Bâtiment Notre-Dame-des-Champs
1er étage (92 rue d'Assas 75006 Paris)
Tel : +33 (0)1 44 41 57 99

Daniel Alzate Romero

Gestionnaire administratif et pédagogique
Université Paris-Panthéon-Assas - Institut Français de Presse
Bâtiment Notre-Dame-des-Champs
92, rue d'Assas - Paris (75006)
1er étage, bureau E11
Téléphone: 01 44 41 57 98

PLUS D'INFORMATIONS

https://www.assas-universite.fr/fr/master-information-communication-parcours-medias-publics-cultures-numeriques